

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1064

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 40**ÉTAT D****« Participations financières de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	0	0
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	1 000 000 000	0
TOTAUX	1 000 000 000	0
SOLDE	1 000 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Participations financières de l'État » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. À cette fin, il convient de majorer de 1 000 000 000 € les autorisations d'engagement et les crédits de paiement du programme « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État ».